

**NOTE EXPLICATIVE**  
**PROPOSITION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT**  
**SOCIAL DU HAINAUT (STCSH)**

Le conseil du 12 février a désigné les 5 représentants du conseil communal à l'assemblée générale de la SC « Société terrienne du crédit social du hainaut ».

Par courrier du 15 janvier, la société avait aussi invité la commune à proposer un représentant du conseil communal au conseil d'administration de ladite société.

S'agissant d'un seul représentant , il sera proposé par la majorité et le collège a désigné le conseiller communal Jérémy Henrard.

Avec une seule candidature pur un seul poste, l'article L1122-34§2/1 du CDLD permet au conseil de ne pas voter mais de simplement prendre acte de la candidature.

Il est donc proposé au conseil de prendre acte de cette proposition.